

Vincent Huyghues-Belrose

Magloire Pélage à la Lunette Bouillé (Martinique, 1794)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Vincent Huyghues-Belrose, « Magloire Pélage à la Lunette Bouillé (Martinique, 1794) », *Études caribéennes* [En ligne], 3 | Décembre 2005, mis en ligne le 15 avril 2008. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/623>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Université des Antilles et de la Guyane

<http://etudescaribeennes.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://etudescaribeennes.revues.org/623>

Document généré automatiquement le 01 novembre 2010. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Vincent Huyghues-Belrose

Magloire Pélage à la Lunette Bouillé (Martinique, 1794)

Introduction

- 1 En 1766, un enfant naissait sur une habitation du Lamentin, il allait s'appeler Magloire Pélage. La même année, la citadelle qui porte aujourd'hui le nom de Fort Desaix commençait à s'élever au-dessus du Morne Garnier et recevait la dénomination de Fort Bourbon. Rien ne permettrait de relier ces deux faits si l'on n'avait pas complété les fortifications initiales par une grande redoute, appelée lunette, et si Pélage n'en était devenu le défenseur vaincu, lors de la formidable invasion britannique de 1794. Le 1er juin 1769 en effet, l'ingénieur Le Bœuf proposait la construction d'une lunette en avant du fort Bourbon. Achevée en 1780 et reliée au corps de place du Fort Bourbon par une galerie souterraine de plus de 300 mètres, la lunette fut baptisée du nom du gouverneur d'alors, le marquis de Bouillé. Placé en avant du seul front d'attaque, cet ouvrage a résisté durant 14 jours aux travaux de siège, aux assauts répétés et au bombardement intensif de l'offensive lancée par les Britanniques en mars 1794. Cet exploit militaire, reconnu par Sydney Daney en 1846, rappelé par Théodaure Baude en 1941 et aujourd'hui oublié, doit être mis au compte de l'intelligence et du courage du commandant de la lunette, celui qu'on donne comme un ancien "esclave à talent" devenu officier de l'armée française.

I. Pélage était-il esclave ?

- 2 D'après la Gazette politique et commerciale de la Guadeloupe du 4 Floréal An X Pélage "avait été maçon et avait connu l'esclavage", ce qui, en soi, ne signifie pas forcément qu'il naquit esclave comme l'affirment Poyen et tous ses compilateurs. Le docteur Nègre suppose que "cet article fut certainement soumis à Pélage avant son impression", ce que rien ne corrobore et ce qui ne constitue pas une preuve de la véracité de l'information. En fait, nous ne possédons ni écrit de Pélage ni enregistrement direct d'une déclaration concernant sa vie. Tout ce qui le concerne a été rédigé par d'autres, même de son vivant, ce qui conduit à se demander s'il savait écrire, car le fait qu'il ait apposé sa signature au bas de l'adresse des gens de couleur de janvier 1793 n'est pas un indice de capacité à la rédaction. On sait que Bellegarde, son supérieur dans la Compagnie de chasseurs et mulâtre comme lui, ne maîtrisait ni la lecture ni l'écriture, puisque toute sa correspondance avec Rochambeau a été rédigée par Pélauque, un Blanc. C'était peut-être aussi le cas de L'Enclume, parent et supérieur hiérarchique de Pélage en 1793. Boyer-Peyrelleau, le premier historien qui mentionne Pélage et donne une "notice sur sa vie", en 1823, se contente de le présenter comme "homme de couleur de la Martinique". Le mémoire justificatif, composé en 1803 par Bernier, reprend les termes de l'article de la Gazette politique et commerciale de la Guadeloupe pour présenter la vie de Pélage et reste vague sur son statut initial.
- 3 C'est Poyen qui, le premier, extrapole les affirmations de ce journal, fait naître Pélage esclave et transforme son métier de maçon en statut de "nègre à talent", c'est-à-dire d'employé aux ouvrages de l'habitation de ses maîtres et loué à d'autres libres par eux. Brodant sur l'article de la Gazette de 1802 et sur les lignes de Boyer-Peyreleau, Poyen développe une histoire, qui est, sans aucun doute, celle dont se sont inspirés Hardy et La Roncière et sur laquelle A. Nègre s'est reposé. Le texte mérite d'être cité : « Pélage était esclave à la Martinique. Il avait fait de bonne heure des tentatives pour payer à sa maîtresse le prix de sa liberté. Mais la dame à qui il appartenait tenait beaucoup à lui, d'autant qu'il était bon ouvrier maçon et lui rendait d'utiles services pour l'entretien et la réparation de ses bâtiments ; aussi ne voulut-

elle jamais se résoudre à l'affranchir. Heureusement pour lui, il fut appelé au service militaire par le général Rochambeau, les mulâtres ayant de tout temps concouru à la formation des milices coloniales. ». Donnant Poyers (sic), Boyer-Peyreleau et Lacour comme ses sources, G. Hardy écrivait ensuite : « C'était une de ces individualités étonnantes, extraites du néant par la Révolution et formées au rude contact des guerres européennes et coloniales. Il était né esclave à la Martinique et, à la veille de la Révolution, il était employé comme ouvrier maçon chez une dame qui, tenant à ses bons services, ne s'était pas décidée à l'affranchir. »

- 4 Quelques années plus tard, La Roncière inventait à Pélage des démêlées avec sa "maîtresse", confondant propriétaire esclavagiste et concubine, pour obtenir son affranchissement. Il reprenait ainsi, - en les déformant plus encore -, les accusations fallacieuses que les amis du capitaine général Lacrosse avaient fait courir à la Guadeloupe en 1802 : Pélage aurait assassiné sa concubine en Martinique et c'est pourquoi il se trouvait déjà père de deux grands fils lors de son mariage à Pointe-à-Pitre, en 1801. Cette concubine aurait été sa "maîtresse", ce qui prouvait qu'il avait été esclave... Reprenant Poyen et La Roncière, malgré la défiance que ce dernier lui inspire, le docteur Nègre explique que Pélage n'acceptait pas son statut d'esclave maçon, que "cette liberté formelle ne lui suffit pas et, à plusieurs reprises, il tente en vain d'acheter son affranchissement à son maître, qui était une femme." Pour appuyer sa version d'un Pélage esclave, A. Nègre n'hésite pas à déformer la citation de Boyer-Peyreleau, écrivant : "Boyer-Peyreleau ajoute que, lors des premiers troubles sociaux de la Martinique, Magloire, encore jeune et esclave, se serait rangé du côté des aristocrates, le parti des planteurs. "
- 5 Parmi les historiens qui ont pu connaître Pélage ou interroger des témoins bien informés, les Antillais sont bien sûr les mieux placés et les plus intéressés à saisir les nuances de statut social et racial. Pourtant, les deux premiers Blancs créoles qui se sont lancés dans l'aventure historiographique, Daney pour la Martinique, Lacour pour la Guadeloupe, sont muets sur ce point. S. Daney, qui est le premier historien martiniquais à évoquer le nom de celui qu'il appelle "Pelasse", ne donne aucune précision sur son statut initial, se contentant d'expliquer son ascension vers la gloire. Selon lui, en 1793 : « Rochambeau choisit, parmi les nègres et les mulâtres qui se mirent à sa disposition, des hommes d'élite dont il forma trois bataillons, avec des officiers blancs et de couleur. Il donna le commandement de ce corps à Bellegarde, mulâtre, ancien esclave au Trou-au-Chat, qui avait fait ses premières armes sous Dugué et se trouvait, en qualité de sergent-major à la bataille de l'Acajou, à Edouard Meunier (Munier), métis, et à l'Enclume, câpre libre du Lamentin, celui qui passait pour le plus capable des trois. Rochambeau les éleva chacun au grade de chef de bataillon. »
- 6 On remarque qu'alors que Daney précise la servitude initiale du mulâtre Bellegarde, la liberté du câpre l'Enclume et considère la qualité de métis de Meunier comme équivalente au statut de libre, il ne dit rien de Pélage. Lorsqu'il aborde ce personnage, plus loin dans son récit, il écrit : « Pelasse, homme de couleur, alors de condition bien humble, mais que le courage qui le distinguait déjà et son caractère généreux devaient, plus tard, élever à un rang honorable et glorieux ». Il n'y a là rien qui permette d'affirmer que Pélage était un ancien esclave. Lacour qui a lu Boyer-Peyreleau et lui reproche de trop s'inspirer du Mémoire publié pour Pélage en 1803, ne donne aucune indication biographique sur l'officier martiniquais.
- 7 La version d'André Nègre, qui s'est passionné pour le personnage et a bénéficié d'une documentation d'archives plus solide que celle de Daney et de Lacour, ne s'appuie pourtant que sur les extrapolations de Poyen et les reprises romancées de Hardy et de La Roncière. En 1978 il écrit en effet : "Pélage fut admis dans la milice, en février 1793, en qualité de fusilier (...) Il rencontrait là, sans aucun doute, non seulement un excellent moyen de s'affranchir des chaînes de l'esclavage (dont il avait déjà essayé, nous l'avons vu, de se libérer) mais aussi le début d'une vocation militaire..." En 1983 A. Nègre estime encore que "Pélage entre dans la Milice des gens de couleur à l'âge de 27 ans, Rochambeau ayant décrété que « les hommes de couleurs doivent servir huit ans dans la Milice pour être libres. » (...) il "est infiniment probable que

c'était pour le jeune esclave maçon le plus sûr moyen d'obtenir son affranchissement après les refus répétés de ses maîtres."

8 Informé par les publications du docteur Nègre, J. Adelaide-Merlande pense que "mulâtre, né en 1766 au Lamentin (Martinique), il était à l'origine esclave". En 1993 cependant, il se montre moins convaincu par les affirmations du docteur Nègre lorsqu'il mentionne : « sans doute de condition servile, Magloire fit partie de la milice coloniale : certains esclaves, pour avoir une liberté pleine et entière, devaient servir pendant plusieurs années dans cette milice ». L. Elisabeth, qui est le seul historien martiniquais contemporain qui se soit penché sur les origines de Pélage, estime que les listes de déportés de 1794 donnent une vision relativement sûre du rang social des républicains. Il remarque, en outre, que si le 25 mars, Borde et un officier anglais viennent séparer les Blancs des hommes de couleur pour embarquer les premiers sur le transport Le Peggy, les seconds, civils et militaires, sont envoyés plus tard en Europe et échangés à Brest. D'après L. Elisabeth, les chasseurs affranchis par Rochambeau furent en général remis à leurs anciens maîtres ou vendus dans les îles alentour, tandis que les anciens libres furent déportés en France comme les Blancs, au plus tard au mois d'août 1794. Il en fut ainsi de Pélage, Delgrès, et Octavius, tandis que Lacroix, plus âgé, demeurait sur place.

9 Il est curieux que Pélage ait été expulsé de la Martinique par les Britanniques, comme tous les officiers libres, blancs et de couleurs, s'il avait été auparavant esclave, alors que les vainqueurs avaient refusé de reconnaître les affranchissements de Rochambeau par les articles de la capitulation du 23 mars 1794. Aux yeux des occupants britanniques et des émigrés qui les conseillaient, Pélage était donc un ancien libre, en tout cas libre avant 1793, et ne devait pas sa liberté à Rochambeau.

Le plus surprenant est que les Lenclume, mais pas les Callixte, apparaissent dans le registre des libres de la paroisse Saint Laurent du Lamentin bien avant 1789 et que ce document mentionne, en date du 21 mai 1766, le baptême de Pelage fils de Marie Rose, avec pour parrain Louis Lenclume, sans doute son oncle.

10 Pourtant, l'acte de mariage de Pélage à Pointe-à-Pitre, qu'a consulté le docteur Nègre, indique qu'il était "fils du citoyen Leblanc et de la citoyenne Francine Leblanc, domiciliés au Lamentin, Martinique". Le 23 octobre 1801 en effet, Pélage épousait Anne-Charlotte Mantet, née le 11 juillet 1785 à Fort-de-France, fille légitime de Charles Louis, mulâtre libre, entrepreneur de maçonnerie, et de Berthilde son épouse. Doit-on considérer que Magloire Pélage n'est pas le fils de Marie Rose mais d'une autre femme, esclave celle là, puisqu'aucune Francine n'apparaît sur le registre des libres du Lamentin et aucun Leblanc non plus. On peut se demander pourquoi Pelage ne portait ni le nom de sa mère ni celui de son père. On doit également remarquer que Magloire Pélage présente ses parents comme mariés, puisque portant le même patronyme, et qu'une telle disposition ne pouvait intéresser que les libres.

Le fait que Pélage soit donné comme "capre" - c'est-à-dire mulâtre foncé - par la Gazette de la Guadeloupe, le fait qu'il se soit marié dans le milieu des gens de couleur libres et dans celui des artisans maçons, le fait qu'il ait été lui-même maçon comme son oncle L'Enclume, constituent des arguments supplémentaires en faveur de l'hypothèse de sa liberté de naissance.

II. Pélage avant la lunette Bouillé

11 Poyen écrit qu'en février 1793, Pélage entre dans la Milice des gens de couleur à l'âge de 27 ans. Il est enrôlé comme fusilier dans le 1er Bataillon de Chasseurs de la Martinique, composé presque exclusivement de gens de couleurs et de noirs et commandé par Bellegarde. Après trois mois de service, il est nommé sergent, le premier avril 1793. Pour Léo Elisabeth, Magloire Pelage serait un neveu de Louis Callixte dit L'Enclume qui, comme lui, était natif du Lamentin et a servi de lieutenant à Louis Bellegarde. D'après l'historien guadeloupéen Lacour, L'Enclume qui est alors capitaine des Gardes nationales est tué lors de l'assaut du Morne Vert-Pré contre les royalistes, le 8 juin 1793. Daney, qui recueille la tradition sur place, affirme

qu'il n'a été que blessé et qu'il est mort quelques jours après, au Lamentin. Seul Lacour précise que Pélage est blessé à la cuisse aux côtés de L'Enclume. En récompense, Rochambeau élève Pélage au rang de lieutenant dans la Compagnie de chasseurs, le 10 décembre 1793, d'après le relevé du dossier des Services historiques de l'Armée consulté par A. Nègre. Sur ce point, Poyen se contente d'écrire : « Il se fit aussitôt remarquer par une action d'éclat et fut nommé sous-lieutenant par ce général. . »

12 On ne sait pas ce qu'il advient de Pélage durant la fin de l'année 1793 et les premiers mois de 1794. En février 1794, lors du débarquement britannique dans le quartier de Trinité, les lieutenants de compagnie du bataillon de chasseurs commandé par Bellegarde sont le propre frère de Bellegarde, La Grenade qui vient de décéder et Octavius ; il n'est pas question de Pélage, mais en date du 26 février, Rochambeau parle dans son journal de « la compagnie d'Octavius » et de « la demi compagnie de l'Enclume, commandée par Pélage. » La promotion de Pélage au rang de lieutenant et la formulation de Rochambeau pourraient laisser croire que ce dernier aurait remplacé L'Enclume, décédé en juin 1793, par Pélage. Le même passage du journal de Rochambeau semble indiquer que la demi-compagnie de Pélage avait Octavius pour commandant ; c'est donc Octavius qui a remplacé L'Enclume. Daney est d'ailleurs clair sur ce point quand il écrit : « Il y avait les trois compagnies d'hommes de couleur avec officiers blancs, commandés par Bellegarde, Edouard Meunier et l'Enclume ». Poyen, quant à lui, indique que « la compagnie d'Octavius appartenait au bataillon de gens de couleur du mulâtre L'Enclume. »

13 Dans un premier temps, Rochambeau laisse toute latitude à Bellegarde pour organiser la défense. Daney cite une lettre écrite par lui au lieutenant-colonel Bellegarde à la Trinité : « du Lamentin 18, 5me mois l'an 2me (6 février). « J'ai appris à Saint-Pierre, à huit heures du soir, que le signal fait à République-Ville à quatre heures était que la Trinité demandait du secours. J'ai envoyé sur le champ l'ordre à Edouard Munier de vous secourir. Je suis à présent au Lamentin, et j'apprends que la Borgnesse est prise. Je vais donc voir pour tâcher d'y porter remède. Je vous laisse l'ordre par cette lettre de disposer de la garde nationale du Rochambeau et de Ste-Marie pour vous renforcer et veiller les parties du Robert, du François et de la Trinité. Dans votre dispositif, il ne faut pas oublier de laisser quelqu'un au Gros-Morne pour assurer une retraite en cas de malheur. Il est inutile de vous dire qu'il ne faut abandonner le terrain qu'à la dernière extrémité». La réponse de Bellegarde, rédigée par Pelauque, nous permet de connaître le nom et la position de ses officiers parmi lesquels celui de Pélage n'apparaît pas : « depuis la Trinité 18, 5me mois, l'an 2me (6 février 1794) (...) Depuis hier, on tente du côté de Spoutourne un débarquement qui a toujours été empêché par la compagnie de mon frère et par celle de feu La Grenade. Je ne pouvais pas présenter la même somme de résistance du côté du Gallion; aussi, il y a eu un débarquement d'hommes avec quelques pièces de campagne. L'habitation Charton, qui est sur la limite du Robert et de la Trinité, est l'endroit qu'ils ont choisi pour camper (...) pendant qu'Octavius les harcèle, je les faits cerner de toutes parts. J'ai un détachement considérable chez Gentilly, un dans les côtés du Grand-Fonds, un autre à la lame vers chez Laurencin et j'ai porté au Vert-Pré tout le renfort du 2me bataillon. Octavius ferme les communications du côté du Robert. (...) »

14 D'après ces deux documents, on comprend que Rochambeau a placé la compagnie de chasseurs de Munier en direction de Saint-Pierre, au Morne-Rouge précise Daney, et une autre, sous les ordres de Bellegarde, en direction de Trinité. On peut croire qu'Octavius avait laissé Pélage en arrière-garde au Gros-Morne, suivant les instructions que son supérieur Bellegarde avait reçues de Rochambeau, mais il se peut que ce fut au poste Mathilde.

15 Le 8 février en effet, après avoir fait halte au Gros Morne, le colonel Cradock reçoit l'ordre avec trois compagnies du 2ème bataillon de grenadiers de prendre possession du fort Mathilde, « où un nombre considérable d'ennemis s'était regroupé autour de leur étendard déployé; mais

à son approche, ils évacuèrent le poste en hâte. De ce poste, nos troupes eurent la tranquille possession cette nuit, et tout le jour suivant ».

16 Au même moment, Bellegarde et ses hommes qui ont abandonné le Morne Vert-Pré et le Gros-Morne se portent vers Saint-Pierre d'où ils repartent le 8 vers Fort Royal en passant par les hauteurs de la Case Pilote. Lecourt qui est le seul à nous donner ces précisions ajoute que c'est à ce moment là que Rochambeau ordonne à Bellegarde de prendre position sur le Morne Surrirey. Pélage faisait-il partie de cette retraite ? Certainement, si l'on accepte l'hypothèse qu'il avait été placé au Gros-Morne avant la percée britannique, non si l'on suppose qu'il était en garnison au poste Mathilde. Lecourt écrit à ce propos : « Rochambeau avait ordonné à Bellegarde d'aller occuper le poste Surrirey, poste important qui battait la redoute et le fort. Mais il n'y ordonna aucunes fortifications, qui en augmentant les difficultés que l'ennemi aurait eu pour s'en emparer aurait donné de la confiance à ceux qui le défendaient. Cette faute dans un général est très répréhensible ». Bellegarde, revenu de Saint-Pierre à Fort-Royal le 8, n'a pu gagner le Morne Surrirey que le 9, après la perte du poste Mathilde.

17 Ayant regroupé ses troupes au Morne Surrirey, y compris la garnison du poste Mathilde, Bellegarde lance une contre-attaque dans la nuit du dix au onze. Selon Willyams, entre 10 et 11 heures, les Britanniques du fort Mathilde "furent attaqués par un parti ennemi, commandé par Mons. Bellegarde, s'élevant à environ 800 hommes, qui, ayant escaladé les hauteurs à l'abri des cannes et des bois, commencèrent un feu nourri sur nos troupes. « Malgré l'effet de surprise, les Britanniques parviennent à repousser l'attaque et à mettre en fuite les Français vers le Fort Bourbon avec des pertes considérables. "Le lendemain on ramassa de nombreuses armes abandonnées par les fuyards. Le poste fut renforcé. Et le 12 le major Scott en prit le commandement ».

18 Lecourt rapporte ensuite que, le 11 février, "Rochambeau avec un autre membre du comité fut visiter les postes. Arrivé au poste Surrirey, il vit que l'ennemi venait de s'emparer du poste Lemaître, il envoya chercher Bellegarde, qui ne se trouva pas à son poste. . « Le 12 février, selon Lecourt : « le général fait renforcer le poste Surrirey, dont Bellegarde reste commandant, mais ni lui ni le général ne le firent fortifier » S. Daney, qui tient compte du point de vue britannique édité par Cooper Willyams en 1796, explique que, « pour s'approcher du Fort de la Convention (Fort Desaix) de manière à le bombarder avec avantage, il fallait d'abord emporter un poste qui le domine, le Morne Surrirey. C'est là que s'étaient repliés Bellegarde et sa troupe ».

19 « Le Commandant en chef anglais, qui avait établi son camp sur la hauteur de Bruno (Saint-Joseph), était décidé à attaquer Bellegarde, dans la nuit du dix-huit, lorsque celui-ci, le prévenant et croyant l'occasion favorable de couper ses communications avec la mer, descendit de ses hauteurs et attaqua la gauche des Anglais. Mais la disproportion des troupes était trop grande pour qu'il pût réussir dans cette tentative hardie. Il fut contraint d'abandonner sa position de Surrirey et de se retirer derrière la Rivière-Monsieur . » Lecourt précise : « il fut forcé de regagner le Fort de la République en passant par l'habitation Dillon et venant prendre poste sur l'habitation Vanier [Morne Vanier], ou Laborde» Ce que ne disent ni les sources françaises, à l'exception de Lecourt, ni les historiens français, c'est que les compagnies de gens de couleur ont essayé de se réfugier à l'intérieur du Fort de la Convention, mais que Rochambeau le leur a interdit. Le témoignage de Willyams est formel sur ce point : « Bellegarde trouva qu'il était vain de vouloir tenter quoique ce fut, après sa dernière défaite honteuse; et se trouvant fermé en dehors du Fort Bourbon avec son armée noire par le Général Rochambeau (qui, quand il fit retraite après la perte de son camp de Sourier sous la couverture du feu de ce fort, ferma les portes contre lui (shut the gates against him),... »

20 De son côté, Rochambeau blâme sévèrement cette attaque, écrivant le 18 dans son journal : « Bellegarde fut repoussé au dehors dans sa sottise expédition, pendant que les Anglais s'emparaient du poste qu'il n'aurait jamais dû quitter. Il perdit, en outre, l'artillerie de campagne

que je lui avais confiée bien à regret ». Le "bien à regret" témoigne des réticences antérieures de Rochambeau vis-à-vis de Bellegarde, en outre le général omet de dire qu'il avait refusé de fortifier le poste Surirey, malgré les demandes pressantes de Bellegarde, lequel n'aurait jamais pu y soutenir un siège avec de l'artillerie de campagne. En réalité, Rochambeau a toujours gardé une certaine méfiance vis-à-vis des hommes de couleurs et des nègres armés ; ils étaient tous, a priori, suspects de trahison à ses yeux ; nous avons de cela plusieurs indices outre ses propres déclarations. Ainsi, dès le début de l'offensive britannique, il interdit l'accès du fort de la Convention aux chasseurs et à toutes les troupes de couleur. Il n'y laisse pénétrer que les troupes métropolitaines, pourtant peu nombreuses, et dispose les autres dans les ouvrages extérieurs : retranchements, redoutes et batteries qu'il ne dote que tardivement et chichement d'artillerie. Pendant et après leur retraite du Gros Morne, il laisse les chasseurs se faire écraser par l'artillerie ennemie contre le poste Mathilde, en ne fortifiant pas la redoute Surirey. Prévenu par Bellegarde de son projet d'attaque, il ne lui fournit aucun appui d'artillerie pour arrêter la contre-offensive britannique et lui interdit ensuite de se replier à l'intérieur du Fort. Ces échecs, dont il est largement responsable, il ne les attribue qu'à la lâcheté des hommes de couleur : « je ne puis croire que les hommes qui ont si mal défendu la Trinité et qui ont abandonné le poste Surirey, sous la volée des forts puissent être utiles à la colonie et à notre défense, surtout dans le moment où le feu de l'ennemi peut devenir assez vif pour ne pas être soutenu par de vrais lâches. Ils ont été inutiles à la chose publique depuis la venue des Anglais, et ils seraient nuisibles parmi nous puisqu'ils ne prêcheraient pas d'exemple. » Pourtant, ce n'est que huit jours plus tard que Rochambeau prend des sanctions contre ceux qu'il considère comme responsables de l'échec de Surirey. Le journal de Lecourt indique, pour le 27 février 1794, que "la municipalité est instruite par la voie publique que Rochambeau a licencié une très grande partie du corps des chasseurs, ne conservant que les compagnies commandées par Octavius, Pelage et La Croix. Le comité et la municipalité distribuent des vivres aux démobilisés et écrivent à Rochambeau sur le sujet .

21 De son côté, Rochambeau déclare dans son journal, en date du 26 février, qu'il ne considère plus les chasseurs comme des soldats de la République. Il ajoute en effet qu'il n'a licencié ni la compagnie d'Octavius ni la demi compagnie de l'Enclume, commandée par Pélage. Cela signifie-t-il que ces troupes n'ont participé ni à la retraite du Gros-Morne ni à la déroute du Morne Surirey ? On ne saurait l'affirmer. Ce que voulait Rochambeau par ses manœuvres et ses calomnies, c'était désorganiser une troupe qui lui paraissait suspecte et rétablir son autorité directe sur les officiers de Bellegarde qui avaient sa confiance : Octavius, Lacroix, Potonnier et Pélage. La fuite de Bellegarde lui a facilité les choses. D'après Daney, Bellegarde était encore redoutable à la Rivière-Monsieur et pouvait gêner considérablement l'ennemi dans ses opérations. « Pour se débarrasser de lui, on eut recours à la séduction. On savait que ce chef mulâtre était jaloux de l'autorité de Rochambeau et portait la prétention jusqu'à vouloir supplanter ce général. Par l'intermédiaire d'un habitant notable, l'Anglais lui fit proposer une forte somme d'argent s'il voulait mettre bas les armes, lui assurant qu'il serait transporté hors de la colonie sain et sauf. Bellegarde céda à ces offres. Il mit bas les armes et fut transporté aux Etats-Unis. »

22 La trahison de Bellegarde n'a jamais été dénoncée que par Rochambeau et jamais prouvée, mais elle ne changeait rien au rapport des forces, puisque le général français avait lui même exclu Bellegarde de l'armée et démobilisé le corps des chasseurs. De plus, Bellegarde n'avait emmené avec lui que 200 à 250 hommes et aucun officier. Pélage, déjà en poste à la lunette Bouillé, n'avait pas été mis dans le secret de la fuite de Bellegarde.

III. La lunette Bouillé



- 23 Dans le système de fortification mis en œuvre par Vauban (actif 1655-1706), la lunette est une grande demi-lune jetée en avant du glacis, sur la capitale d'un bastion ou d'une demi-lune, pour éloigner de la place les premiers travaux de l'assiégeant et prolonger la défense. Cet ouvrage avancé, en laissant de grands espaces derrière lui, facilite les sorties des assiégés, donne la possibilité de se réunir sur le glacis et protège, éventuellement, la retraite des troupes engagées à l'extérieur du corps de place. Les perfectionnements atteints par l'artillerie et la mobilité des troupes au XVIIIe siècle imposent aux concepteurs des principes intangibles, en particulier l'échelonnement de la défense. La guerre de Sept Ans provoque une évolution de la fortification bastionnée, notamment des fortifications maritimes. Des solutions permettant d'abriter les défenseurs et leurs pièces d'artillerie des tirs des vaisseaux ennemis sont dès lors recherchées et expérimentées. Aux Antilles, diverses fortifications sont projetées, en particulier celle du Morne Garnier au-dessus de Fort-de-France. Alors que l'édification du Fort Bourbon, futur Fort Desaix s'achève vers 1777, l'augmentation de la portée de l'artillerie et celle de sa cadence de tir posent de nouvelles difficultés, à la fin du XVIIIe siècle. Pour relever ce déficit, les ingénieurs militaires proposent de mettre le corps de place (la forteresse) à l'abri des canons tirant plus loin en plaçant des ouvrages avancés à grande distance de l'enceinte de sûreté et de les pourvoir d'artillerie ; ces fortifications de campagne sont appelées redoutes. On songe aussi que pour défendre les villes côtières et leur port face à des escadres de vaisseaux de 80 canons à trois rangs de feux, il faut doter les forts de casemates, seules capables de leur résister et les doter d'une artillerie au moins égale pour leur riposter. Pour parer à des débarquements et à des attaques de revers, il faut imaginer de nouveaux dispositifs.

La protection de la place sur le front d'attaque terrestre est désormais assurée par une ceinture d'ouvrages implantés de telle manière que l'artillerie ennemie soit tenue à une distance qui ne lui permette pas de tirer sur elle.

- 24 A la Martinique, après l'expérience de deux attaques britanniques en 1759 et en 1762, on sait que la ville de Fort Royal peut être prise par une attaque venue de l'intérieur. La construction d'une lunette en avant du front d'attaque Nord-Est, estimé le plus menacé, marque alors la fin des travaux du Fort Bourbon (Fort Desaix). La redoute ou lunette Bouillée, dont les vestiges subsistent encore et qui a donné son nom au quartier « Redoute », n'a pu être construite avant 1778 ni même 1781. Ses réalisateurs ont été les ingénieurs Antoine Geoffroy du Bourguet, qui laisse la Martinique en 1787, et François Henri Charles de Bexon qui meurt à Fort Royal le 8 octobre 1806. Capitaine du Génie à la Martinique à partir de 1779, Bexon est d'abord sous les ordres de Geoffroy. Nommé ingénieur en chef en 1782, il prend la direction des fortifications de Fort Royal. Il rédige alors un Mémoire sur les ouvrages à faire aux fortifications et bâtiments du Roi qui prouve que, si la redoute Bouillée existe, elle est encore loin d'être opérationnelle. Bexon demeure à ce poste au moins jusqu'en 1789, mais, en 1793, il rejoint les émigrés martiniquais sur les navires de la flotte britannique. Il fait partie de ceux qui facilitent l'invasion de 1794 et qui demandent à l'ennemi de ne pas détruire Fort Royal. En 1802, les autorités de l'île le nomment sous directeur des fortifications avec le grade de colonel.
- 25 La conception de l'ouvrage est celle d'une demi-lune avec un réduit au centre, En 1785, la poudrière est construite, Le glacis et la double caponnière sont formés, mais il n'y a pas de tenaille à pan coupé construite devant celle-ci, ni de place d'arme saillante sur le flanc Ouest . Le 25 avril 1787, Bexon affirme que la Redoute Bouillée est en bon état. Pourtant, quatre mois après, il expose la nécessité de la revêtir en maçonnerie. Enfin, dans un rapport qu'il rédige le 20 février 1803, il en communique la première description : « ... on a construit en avant du front d'attaque à deux cents toises sur une petite hauteur qui domine le fort, une redoute. Cette redoute est bien construite, elle peut contenir deux cents hommes et neuf pièces de canon. On y a pratiqué des casemates pour loger les troupes et les munitions, et une galerie souterraine qui conduit dans l'intérieur du fort Desaix ».
- 26 Le chemin couvert était dissymétrique par rapport à la capitale de l'ouvrage ; la face Est formait une seule ligne droite du saillant jusqu'au mur de gorge, tandis que le front Ouest se divisait en une face et un flanc. Le plan que donne Booth ne fait pas apparaître de place d'armes saillante sur ce front, mais seulement deux traverses symétriques sur chaque face, non casematées mais vraisemblablement revêtues en maçonnerie pour les protéger du ravinement des pluies. Elles devaient être semblables à celles qui sont conservées au fort Desaix sur les fronts Est et Ouest. Le raccord du fossé au sol tel qu'il apparaît sur les plans et tel qu'il est conservé aujourd'hui dans sa partie Est demeure problématique. On a l'impression que le mur de gorge de la lunette se prolongeait jusqu'à celui de la contrescarpe auquel il se rattachait. L'observation du plan de 1807 pousse à une telle hypothèse. La tenaille à pan coupé et à passage existait et a résisté au siège. Rochambeau signale des dégâts causés aux palissades de la redoute par le bombardement ennemi, ce qui laisse entendre qu'elles étaient un élément de la fortification permanente, vraisemblablement faite de pieux aiguisés plantés dans le talus extérieur du chemin couvert. La gravure illustrant l'attaque britannique dans l'ouvrage de Willyams permet de les distinguer.
- 27 Si l'on compare la description de Bexon et le plan de 1781, le plus précis, on constate qu'il y avait neuf barbettes en maçonnerie construites à l'aplomb des casemates, le reste du rempart n'ayant jamais été revêtu. Les deux séries de casemates, séparées par l'escalier d'accès au parapet, qui sont dessinées en 1781 avaient bien été réalisées. En outre, un passage voûté, sous le rempart de la face Ouest, permettait à la garnison de sortir d'une casemate dans le fossé et de se mettre en position sur le chemin couvert. D'après l'Etat des batteries environnantes des Forts de la Martinique joint au journal de siège de Rochambeau, la grande batterie du

front d'attaque dispose de 11 canons de 24 et de 3 obusiers. Le nombre de pièces d'artillerie est, en 1794, supérieur à celui que donne Bexon (9 canons), ce qui signifie que l'on avait ajouté deux barbottes sur le rempart, les mortiers pouvant être manœuvrés depuis le terre-plein. Rochambeau écrit en outre que, le 10 mars 1794, pendant le bombardement britannique, « on augmente la grande batterie du front d'attaque de trois embrasures ».

28 Si l'on admet que Rochambeau utilisait avec précision le vocabulaire technique, ce qui apparaît dans sa description des travaux d'approche ennemis, cette indication sur les embrasures signifie que la disposition de l'artillerie à la lunette n'était pas celle d'une simple batterie à barbette mais d'un véritable bastion, avec un parapet percé de canonnières. En 1794, il a donc fallu ouvrir le mur de ce parapet pour installer deux nouveaux canons.

IV. La défense de la lunette Bouillé

29 D'après ce que nous savons du dispositif de défense organisé par Rochambeau, il ne semble pas que des troupes nombreuses aient été cantonnées à l'intérieur du Fort de la Convention (Fort Desaix) et dans ses ouvrages extérieurs. Au contraire, l'avance britannique provoque le repli vers Fort Royal de tous ceux qui veulent résister : les Métropolitains, plus quelques hommes de couleur sûrs aux yeux de Rochambeau sont placés par lui à l'intérieur de la citadelle, les autres dans les ouvrages extérieurs, au Fort de la République (Saint-Louis) et en ville. Au moment de la perte du Morne Surirey (18 février), la redoute Bouillé n'était sans doute pas occupée par les canonnières qui, d'après Rochambeau lui-même, ne commencèrent à tirer que le 21 février. En revanche, Pélage et les rescapés de sa demi-compagnie ont dû s'installer dans la lunette Bouillé et y organiser la défense, dès le 18 février : c'est ce qui leur a valu la confiance de Rochambeau.

30 Alors que Rochambeau manifeste une hostilité ouverte à l'égard de Bellegarde, dès la retraite de Trinité, il conserve sa confiance à Pélage : le 26 février, en l'épargnant du licenciement général des chasseurs, il lui confirme le commandement de la « grande redoute ». Lecourt rapporte que, le 2 mars, « le général dispose des trois compagnies restantes de cette manière : Pelage reste à la redoute, Octavius entre au fort de la République et Lacroix reste en ville ».

31 Le fait que, sous la plume de Lecourt, "Pelage reste à la redoute", le fait qu'il n'ait pas été compris dans le mépris du général pour les lâches qui auraient fui devant l'Anglais, conduit à penser que Pélage tenait garnison à la redoute Bouillé depuis le moment où ce poste avait commencé à bombarder le Morne Surirey, c'est-à-dire le 21 février. Le 2 mars, Rochambeau lui en donne officiellement le commandement avec 120 ou 150 hommes : « 2 mars. J'envoyai la première moitié de la compagnie de l'Enclume qui n'avait pas voulu suivre le traître Bellegarde pour tenir garnison à la redoute. 3 mars. Je fis renforcer le chemin couvert de la redoute par la compagnie du 1er bataillon de chasseurs qui avait résisté aux offres de Bellegarde ». Cette compagnie était commandée par Potonnier.

32 C'est à partir du moment où Pélage s'est installé à la lunette Bouillé que Rochambeau a dû se préoccuper de la pourvoir en armes et en munitions ; il n'a pas eu, pour le faire, à utiliser le passage souterrain qui la relie au corps de place, puisque l'ennemi ne se trouvait pas encore à portée de tir. D'après l'Etat des batteries environnantes des Forts de la Martinique qu'il a joint à son Journal du siège et à son plan du siège, la "grande batterie du front d'attaque" disposait de 11 canons de 24 et de 3 obusiers. Cet armement allait rapidement se révéler insuffisant face à la puissance de feu de l'ennemi.

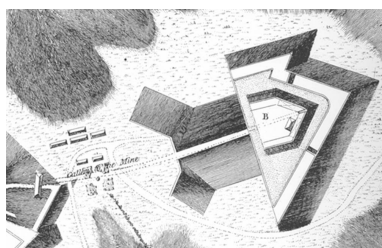
33 A partir du 22 février, les batteries de la redoute se joignent à celles du front d'attaque pour pilonner les positions ennemies, pour les empêcher d'approcher et pour gêner leurs travaux de siège. Elles ne reçoivent leurs premiers boulets que lorsque 4 batteries britanniques, disposées dans une parallèle en avant du front d'attaque et une autre du côté de l'habitation Larcher, ouvrent le feu ensemble. D'après Willyams, « Les pluies incessantes, inhabituelles en cette saison, retardèrent le creusement des parallèles et l'installation des batteries de siège. Ce n'est que le 6 mars au matin que le commandant en chef, se sachant prêt pour la canonnade, envoya

un plénipotentiaire à Rochambeau pour lui demander de capituler. Après le refus de ce dernier, le 7 au soir, les mortiers, les obusiers et les grands canons placés dans cinq batteries ouvrirent le feu en même temps. La réponse du fort et de la redoute avancée fut aussi soutenue ».

34 Lecourt écrit de son côté : « A 6 h. du matin les Anglais débouchent a la fois toutes les batteries qu'ils avaient dressées contre le fort de la Convention, leur feu fut terrible pendant toute la journée et toute la nuit, c'était une pluie de fer, elle fut meurtrière. » Rochambeau signale que, dès le 8, « le mur intérieur de la redoute est, au tiers, abattu et que Pélage, qui y commande, y a été blessé légèrement ». Des pièces sont démontées à force de tirer et l'on dénombre les premiers blessés et tués, 40 à 50, sans que la part des défenseurs de la lunette puisse être donnée. Les canaux qui conduisaient l'eau au fort sont coupés et les gouttières des bâtiments qui amenaient les eaux à la citerne sont entièrement détruits par l'artillerie britannique. Rochambeau omet de dire que les défenseurs du fort, pas plus que ceux de la redoute, n'ont jamais manqué d'eau, grâce aux alvéoles de captage creusées de part et d'autre du souterrain reliant les deux ouvrages que l'on peut encore admirer aujourd'hui.

35 D'après Willyams, « des batteries nouvelles sont construites jusqu'à 500 yards du fort et pas plus de 200 de la redoute". Rochambeau note dans son journal que, "le 9 mars, l'action de l'ennemi se porte toute entière sur le Fort de la Convention et qu'il paraît travailler à de nouvelles batteries sur le petit morne de l'extrémité de sa gauche, devant notre front d'attaque » ; il ajoute « je suis même étonné qu'il n'en ait pas encore construit dans ce lieu ». En réalité, les Britanniques se montraient prudents.

V. Les mines de la redoute



36 Willyams écrit que la redoute « était si battue, qu'on aurait pu facilement la faire sauter (stormed). Mais le général savait qu'une mine qui communiquait depuis le fort aurait entraîné dans une destruction certaine quiconque aurait tenté une action aussi désespérée ; et en conséquence il préféra le plus sur des moyens de succès, par l'approche régulière et méthodique. » La prudence du général britannique était justifiée : parmi les émigrés passés au service de Sa Gracieuse Majesté, se trouvait Charles de Bexon, ingénieur du roi qui avait dirigé les travaux de la lunette Bouillé depuis 1782. Il était en mesure de fournir le tracé exact du souterrain et des galeries de mine que la correspondance officielle ne mentionne même pas. En outre, Bexon était propriétaire d'une petite habitation que Rochambeau mentionne sur son plan immédiatement au nord-est de la redoute Bouillé et que Bexon vendit à la dame Bourke en mai 1795.

37 On doit considérer que les Britanniques, qui voulaient désorganiser la défense avancée, n'ont pas pu faire sauter la poudrière de la lunette en tirant à boulets rouges – l'artillerie ne disposait pas alors d'obus explosifs - ; le général avait donc envisagé de la détruire par des mines. Le réseau de contre mines, dont le tracé lui avait été communiqué par Bexon, devait être tel qu'il l'a fait renoncer à cette manœuvre jugée suicidaire.

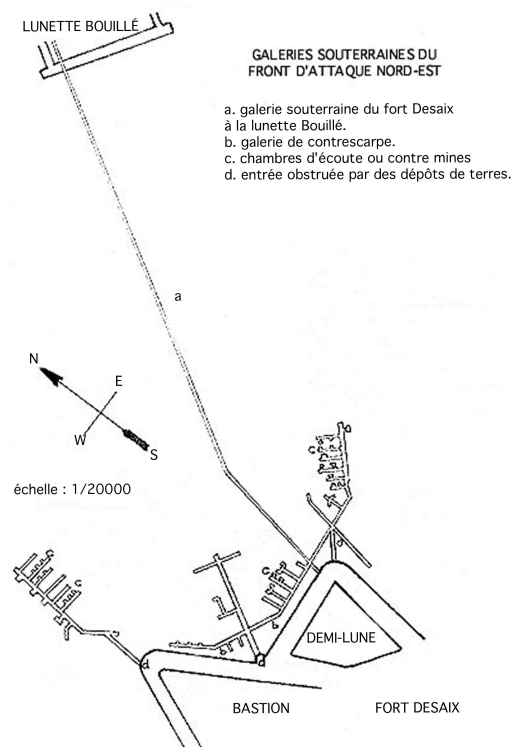
38 Daney lui-même, qui ne peut ignorer l'existence de mines sous la redoute et sous le front d'attaque du fort après la lecture de Willyams, préfère écrire : « Déjà les batteries avaient ouvert leurs feux sur le Fort-de-la-Convention et les Anglais, n'osant l'attaquer d'assault, voulaient le démolir avec leurs canons. Plusieurs fois cependant ils avaient essayé d'emporter la redoute Bouillé, ils avaient été rudement repoussés par les quelques braves qui la défendaient. Cette

redoute était commandée par Pelasge, (...) Le bombardement dura, avec furie, plus de quatorze jours. »

39 Il n'est pas question dans les documents cartographiques des souterrains qui relèvent de ce que nous appellerions aujourd'hui le "secret défense". La carte de l'ingénieur royal Williams Booth, dressée sur place en 1795, dessine parfaitement l'adduction d'eau qui suit le fossé ouest ("stone canal which supplies the fort with water"), mais elle ne porte aucun tracé de souterrain, mentionnant simplement que la redoute est reliée au fort (Bouillés, redoubt which is connected). Pour dresser son plan, en 1796, Cooper Willyams, a dû partir de documents français des années 1781 à 1783 : il ne correspond donc pas à la réalité de 1794. Et s'il donne en pointillés le tracé de la "Gallerie of the Mine", galerie minée qu'il signale avec raison dans son récit, il la fait passer sous la double caponnière et déboucher au milieu de la lunette, ce qui est faux ; l'implantation de la poudrière chez Willyams est également erronée. Tout cela prouve que les ingénieurs britanniques, ont continué à tenir secret le tracé des souterrains et que, même en 1795, ils n'ont pas communiqué de renseignements précis à leur compatriote et ne l'ont pas autorisé à visiter l'ouvrage.

40 C'est en 1803 seulement qu'un document officiel rédigé par Bexon révèle l'existence de galeries de mines sous la redoute Bouillé. Il écrit ainsi : « On a contreminé la partie gauche du front d'attaque du fort Desaix, depuis la capitale de la demi-lune, les faces droites jusqu'au bastion B. La redoute est aussi contreminée, l'ouvrage consiste dans une galerie sous la ligne magistrale et dans un rameau qui est dirigé le long de la capitale pour faire sauter la redoute, si l'ennemi s'en était emparé. On n'a pas contreminé la partie droite du front d'attaque parce qu'elle est taillée dans le roc vif et qu'il n'est pas à craindre que l'ennemi essaye de vouloir y faire brèche. »

Galeries souterraines du front d'attaque nord-est



41 Un ouvrage fortifié se présente obligatoirement sur quatre côtés : le front, les deux flancs et la gorge. Du fait que la lunette n'est qu'un élément d'un ensemble plus vaste, clos sur lui-même, elle ne présente à la gorge qu'une protection réduite : attaquée à revers, elle tombe facilement. Dans ce cas, les concepteurs avaient prévu que l'évacuation de l'ouvrage devrait

être ordonnée, le repli vers le corps de place se faisant à l'abri des tirs ennemis par un couloir souterrain. Pour éviter que l'ennemi ne se serve de la lunette pour appuyer son attaque contre la forteresse en y plaçant des canons, on avait prévu un dispositif de destruction à retardement. Des fourneaux reliés par un réseau de galeries étaient remplis d'explosifs traversés par une mèche d'allumage : il suffisait de mettre le feu aux mèches pour provoquer la destruction de l'ouvrage situé au-dessus.

42 Rochambeau attend jusqu'au 11 mars que l'ennemi s'approche pour armer le dispositif, l'humidité des galeries pouvant gâter la poudre et les mèches. Ce jour là, écrit-il « les travaux de l'ennemi pour battre le fort croissent en proportion de nos efforts : les palissades de la redoute sont fort endommagées et le feu des assiégeants est très vif sur le front d'attaque. Le 14, l'ennemi ouvre une nouvelle batterie, avec trois pièces de canon, en avant de l'habitation Debeuze » (aujourd'hui Desbrosses). « Je fis charger les contre-mines de manière à faire sauter la redoute et notre galerie de communication avec la place si nous étions forcés d'abandonner la première. »

43 A ce moment-là, l'angle saillant, la face droite et le mur intérieur de la lunette se sont écroulés sous les boulets et Rochambeau reconnaît que "la conduite de Pélage, homme libre de couleur, qui y commande, mérite les plus grands éloges et l'attention particulière de la République. » Le 19 mars, le journal de Rochambeau signale « le commencement d'une batterie nouvelle si rapprochée de la redoute qu'elle en était à portée de pistolet ; elle était dirigée sur la face et le flanc gauche de la redoute et le bastion de gauche de notre flanc d'attaque. (...) cette batterie, construite sur le terrain de Bagatelle, est le commencement de la seconde parallèle : elle remplit même l'objet de la troisième par son rapprochement du corps de place ». Le feu fut très vif de deux côtés et l'on continua les travaux des contre-mines. Le 20 mars, le Fort Royal était abandonné et pris par l'ennemi qui cessait le tir sur le Fort Desaix, dans l'attente d'une reddition. Le 23, Rochambeau signait la capitulation et disposait de trois jours pour évacuer les fortifications..

VI. Epilogue

44 Il est clair que Rochambeau s'est rendu ; il est manifeste aussi que cet échec est largement dû aux erreurs de sa stratégie de défense. Ce que l'on distingue moins bien c'est pourquoi il s'est retrouvé avec si peu de troupes pour assurer la défense de l'île puis celle de Fort Royal. Charles de Bexon, qui se trouvait du côté britannique, se fait l'écho des sentiments du général ; dans un mémoire qui veut tirer les leçons du siège de 1794. Il écrit en effet : « Des causes étrangères et impérieuses suites des circonstances dans lesquelles on se trouvait ont commandé la conduite qui a été suivie au siège par le Général irréprochable qui commandait à la Martinique. Après avoir déployé pendant trois semaines un courage héroïque, après avoir perdu les deux tiers de sa petite garnison, dénué de moyens, environné d'assassins, menacé par une troupe de nègres et de mulâtres insurgés, il était dans l'impossibilité de prolonger sa défense . »

45 Rappelons que Rochambeau omet, dans son journal, de signaler qu'il a interdit l'accès du fort aux bataillons de couleur lorsqu'ils se sont repliés de la redoute Mathilde. Le journal de Lecourt nous apprend aussi que Bellegarde n'a négocié qu'après que Rochambeau ait interdit de le ravitailler. En outre, Rochambeau est le seul à prétendre que Bellegarde et Pelauque ont touché 200.000 livres pour prix de leur trahison. Sa méfiance à l'égard des gens de couleur armés apparaît clairement dès le début de la campagne et explique, en grande partie, les maladroites de sa stratégie de défense et son échec final. En fait, ce n'est peut-être que contraint et forcé qu'il a confié le poste stratégique de la redoute Bouillé à un homme de couleur. A moins, comme le laissent entendre certaines sources, dont Lecourt, qu'il ait songé à capituler de façon rapide en faisant retomber, une dernière fois, la responsabilité de son échec sur la lâcheté et la couardise d'un bataillon d'hommes de couleur. Dans cette hypothèse, le comportement

héroïque de Pélage aurait déjoué ses plans et l'aurait contraint à prolonger la défense jusqu'à la perte du Fort de la République (Fort St-Louis).

46 A propos de la défense de la lunette Bouillé par Pélage, J. Adelaïde-Merlande écrivait simplement en 1991 que "lors de l'attaque anglaise de février-mars 1794, il est chargé de défendre une redoute du Fort de la République. « Dans une notice biographique de 1993, le même auteur se contentait de répéter que Pélage « participe notamment à la défense d'une redoute, avant-poste de l'actuel fort Desaix. » Il ne semble pas que cet auteur se soit soucié de localiser le lieu où Pélage a montré sa valeur, ni l'importance stratégique du poste qui lui avait été assigné par Rochambeau. Heureusement pour les historiens antillais, L. Elisabeth soulignait en 1994 que Pélage « s'illustre dans la défense de la redoute Bouillé. » Le docteur Nègre, métropolitain, avait pourtant écrit dix ans auparavant : « il reste certain que Pélage commandait le fort de la redoute de Fort de la République lorsque les Anglais réussirent à envahir et à occuper l'île en 1794. Après une défense remarquable, il dut lui aussi se rendre le 25 mars 1794 et, prisonnier, partit pour l'Europe. »

47 Il faut souligner ici qu'en réalité Pélage ne s'est jamais rendu et que c'est sur lui, sur Potonnier et sur leurs hommes qu'a porté l'essentiel de l'assaut final des Britanniques. Pélage a obéi à l'ordre de déposer les armes, comme il avait obéi à l'ordre de défendre la lunette ; cet ordre a été donné par Rochambeau, après qu'il eut signé la capitulation. Les Britanniques n'ont jamais pu pénétrer dans la lunette tant que Pélage et ses hommes y ont été présents : ils y auraient trouvé la destruction. En donnant à la résistance du Fort de la Convention une dimension épique, Pélage a certainement contribué à réduire la honte que sa reddition faisait retomber sur Rochambeau. Celui-ci sut s'en souvenir lorsque, commandant en chef à Saint-Domingue en 1803, il intervint auprès du ministre pour obtenir l'élargissement de Pélage, incarcéré à la suite de la rébellion de la Guadeloupe, et son affectation sous ses ordres à Saint-Domingue. Cette demande n'eut pas de suite, puisque Pélage fut affecté en Espagne où il mourut, le 7 avril 1810.

Bibliographie

- Adelaïde-Merlande, Jacques, "Pelage Magloire (1766-1810)", dans Les hommes célèbres de la Caraïbe. Dictionnaire, Pointe-à-Pitre, Editions Caraïbes, 1991, 6, p. 128-129.

- Adelaïde-Merlande, Jacques, "Pelage Magloire", dans CORZANI, Jack, éd., Dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane françaises, Fort-de-France, Editions Désormeaux, 1993, 6, p. 1873-1874.

- Adelaïde-Merlande, Jacques, Delgrès. La Guadeloupe en 1802, Paris, Karthala, 1986.

- Baude, Théodore, Cà et là, Fort-de-France, Imprimerie officielle, 1941, p. 95-96 : De viris... ou quelques autres Martiniquais, 2. Pelage.

- Fargues, Charles-Henry, Les Forces armées françaises et la Martinique du XVIIIe au XXe siècle : société multiethnique et système militaire, Toulouse, Université des sciences sociales, 1980, 446 p. Centre d'études et de recherches sur l'armée ; 9 (B.S. 355.3-2 FAR)

- Hardy, Georges, "La Révolution française aux colonies. L'affaire Pélage à la Guadeloupe", Annales Historiques de la Révolution Française, 1929, VI, n° 35, sept.-octobre, p. 447-464.

- Huc (J.) : Fort-de-France place de guerre, 1970

- La Roncière, Charles Sainte-Croix de, Le général Richepance, la Guadeloupe de 1801 à 1810, Paris, l'auteur, 1933. C.R. dans Revue d'Histoire des Colonies, 1933, n° 94-95, p. 383.

- Lemery, Henry, La Révolution française à la Martinique, Paris, Larose, 1936.

- Negre, Dr André, "Le Colonel Pélage : El Glaoui, ou El Harki ?"; Encyclopédie des Antilles Arawak, Editions Tchou-Sernor, 1978, tome 1 : "Héros et corsaires de la mer Caraïbe", p. 121-150..

- Negre, Dr André, La rébellion de la Guadeloupe. Guadeloupe contre Consulat : 1801-1802, Paris, Editions Caribéennes, 1987.

- Thomas, Capt. Jacques, Fort-de-France, place de guerre, [s. l.] Juin 1970.

- Thomas, Jacques et HUC, Christian, Fort de France, place de guerre, Fort-de-France, Commandement et direction du matériel et des bâtiments aux Antilles-Guyane, 1983.

Cartes et illustrations

Ign, 1955, extrait. Localisation de la lunette Bouillé au nord de Fort-de-France, échelle 1/25.000.

Willyams, Rev. Cooper, extrait. Plan of Fort Bourbon now Fort George in the Island of Martinique, 1 juillet 1796, publiée dans l'ouvrage du même auteur.

Thomas, Jacques, Plan des galeries souterraines du Fort Desaix vers la lunette Bouillé, 1970.

Pour citer cet article

Référence électronique

Vincent Huyghues-Belrose, « Magloire Pélage à la Lunette Bouillé (Martinique, 1794) », *Études caribéennes* [En ligne], 3 | Décembre 2005, mis en ligne le 15 avril 2008. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/623>

À propos de l'auteur

Vincent Huyghues-Belrose

Université des Antilles et de la Guyane ; Docteur en histoire ;
vincent.huyghuesbelrose@martinique.univ-ag.fr

Droits d'auteur

© Tous droits réservés
